

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Restriction de circulation

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant qu'une balade de motocyclettes sera organisée par l'association MOTO CLUB LIBERTE.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour éviter les accidents,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre celle-ci, la rue du moulin sera interdite dans le sens Rue de Béthune vers la Rue du Moulin de 9h30 à 12h30 le 21 mai 2023.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'association.

Article 3: Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Festubert, le 13 avril 2023
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY



Acte certifié exécutoire, publié,
Le 13 avril 2023
Le Maire,
Jean-Marie DOUVRY

